

besoin d'aide pour faire le bon choix...

Par **sobrune**, le **09/05/2010** à **14:41**

Bonjour ici sobrune, je me suis présentée et j'ai besoin de votre aide pour faire le bon choix... Comme je l'expliquais en me présentant, après avoir bouclé mon C.A.P je desire faire une formation en droit tout en étant salarié... j'hésite fortement entre préparer une capacité en droit en deux ans ou faire une formation de secrétaire assistante juridique...cela par correspondance, j'aime le droit mais j'aime aussi le secrétariat et les nouvelles technologies; j'ai un contact avec divers organismes comme le C.N.F.D.I ou "l'institut juridique" dont le contenu est très intéressant, mais la capacité en droit est un diplôme d'état alors que la formation au secrétariat juridique ne l'est pas...si un jour je voulais faire valoir cela pour trouver un emploi, travailler pour un notaire un avocat, la capacité en droit n'a t'elle pas plus de valeur? et pour terminer quelqu'un connaît-il les formations dispensées par "l'institut juridique?" est-ce sérieux? Merci de vos conseils et bien cordialement sobrune ; ; 8)

Par **mathou**, le **10/05/2010** à **15:25**

Salut Sobrune,

Ce que je vais dire n'engage que moi, mais si j'étais à ta place je tenterais le secrétariat juridique plutôt que la capa. Plusieurs critères entrent en jeu :

- le temps que tu peux consacrer au secrétariat et à la capacité : si par exemple tu choisis une capa en présentiel et non à distance, deux jours par semaine ; si c'est une capa à distance, il faut prendre le temps de transcrire les cours sur CD audios. Pour l'assistance, cours le samedi en présentiel, sinon correspondance (il y a un sujet qui en parle sur le forum, dans cette section je crois)
- le contenu des formations : une capa est une préparation à la licence, on y trouve donc beaucoup de théorique, alors que les formations en secrétariat ont un aspect plus pratique et ciblé. La masse de connaissances est différente également, et les domaines plus larges en capa (droit public également)
- l'âge de l'étudiant éventuellement, sa vie, ses obligations familiales : on peut préférer faire une formation plus rapide si on a une famille ou si on veut travailler
- les débouchés : une capacité n'ouvre pas vraiment de portes dans le monde juridique, elle permet d'accéder à la suite des études universitaires (licence en trois ans, puis master). Même avec la conjoncture actuelle dans les cabinets et les études, tu trouveras plus facilement un emploi en tant que secrétaire assistante qu'en tant qu'étudiante ayant une

capacité - tu peux par exemple lire les annonces du Village de la justice pour voir ce qui est recherché. De plus, les personnels des notaires, avocats et autres ont des formations continues tout au long de leur carrière, avec possibilité de se former en internet et d'obtenir un diplôme.

Maintenant, si tu penses viser des études finalement plus longues ou plus spécialisées, une capacité est nécessaire à défaut de bac. Mais il y a peut-être moyen de faire valider certaines matières vues en secrétariat (validation des acquis) pour décharger la capa. C'est un peu au feeling, en fonction de tes critères personnels.

Par **sobrune**, le **16/05/2010 à 20:48**

bonsoir merci de votre réponse, je suis plutôt d'accord avec tout ce que vous dites, et il y a dans le secrétariat juridique le côté secrétariat qui apporte un côté concret à l'ensemble et qui me plaît beaucoup aussi, j'aime le contact téléphonique ainsi que la bureautique autant que le raisonnement juridique donc je pense que je vais opter pour ce type de formation quitte à préparer une capa en droit plus tard...

Je voulais vous demander si vous avez une opinion sur les organismes de formation à distance comme "l'institut juridique à Bordeaux dont le contenu a l'air très complet... bonne soirée à bientôt votre sobrune...

(je m'excuse pour les fautes d'orthographe, souhaitant faire du droit je me dois d'être au top :

Image not found: /petitfou... type u
dans ce domaine et oh il faut absolument que je m'achète un nouveau dico